



## **BILAN DU PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PARTENAIRES DU PROGRAMME DE PAC PAR LE CONSORTIUM GEDES-ACADE-CAGECT (GAC)**

**PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET A LA PARTICIPATION CITOYENNE (DEPAC)**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Direction du Développement  
et de la Coopération DDC**



# **TABLE DE MATIERES**

TABLE DE MATIERES.....	2
SIGLE ET ABREVIATIONS.....	3
I. CONTEXTE DE L'APPUI SUISSE.....	4
II. LE GAC AUX COTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	5
III. QUID DES APPROCHES DEVELOPPEES ? .....	7
1. La Maîtrise d'Ouvrage Publique Locale Totale (MOPLT).....	7
2. L'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrages (AMO) .....	13
3. Les initiatives inter-collectivités.....	15
4. La gestion financière et la reddition des comptes par des rapports internes et des audits externes.....	17
5. La Gestion, Entretien et Maintenance (GEM) .....	19
6. La Maîtrise d'œuvre sociale et la gestion des programmes sensibles aux conflits .....	24
7. La mesure de performance des CT par l'auto-évaluation.....	27
8. L'appui aux initiatives de Développement Economique Local (DEL) .....	32
CONCLUSION.....	39

## **SIGLE ET ABREVIATIONS**

**ACADE** : Appui et Conseil en Agriculture, Développement et Environnement  
**AMBF** : Association des Municipalités du Burkina Faso  
**AME** : Association des Mères Educatrices  
**AMO** : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage  
**APE** : Association des Parents d'Elèves  
**APICOS** : Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans la région du Centre – Ouest  
**ARBF** : Association des Régions du Burkina Faso  
**AUE** : Association des Usagers de l'Eau  
**BUCO** : Bureau de la Coopération Suisse  
**CADEPAC** : Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne  
**CAGECT-BC** : Centre d'Appui à la Gestion des Collectivités Territoriales- Bureau Conseil  
**CEG** : Collège d'Enseignement Général  
**CIDCE** : Coopération Intercommunale pour le Développement des communes de l'Est  
**CONASUR** : Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation  
**COGEM** : Comité de Gestion et de Maintenance  
**COGES** : Comité de Gestion  
**CP** : Chargé de Programme  
**CSPS** : Centre de Santé et de Promotion Sociale  
**CT** : Collectivité Territoriale  
**CVD** : Comité Villageois de Développement  
**DAC** : Dossiers d'Appel à Concurrence  
**DAO** : Dossiers d'Appel d'Offre  
**DEL** : Développement de l'Economie Locale  
**DELCOT** : Développement Economique Locale et Cohérence Territoriale  
**DEPAC** : Décentralisation et Participation Citoyenne  
**DGCT** : Direction Générale des Collectivités Territoriales  
**DPPP** : Direction du Partenariat Public Privé  
**EHA** : Eau Hygiène et Assainissement  
**FPDCT** : Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales  
**GAC** : GEDES-ACADE-CAGECT  
**GEDES** : Générale Des Services  
**GEM** : Gestion, Entretien et Maintenance  
**GPSC** : Gestion de Programme Sensible au Conflit  
**MDP** : Mesure De Performance  
**MOPLT** : Maîtrise d'Ouvrage Publique Locale Totale  
**MOS** : Maîtrise d'œuvre Sociale  
**MINEFID** : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

## I. CONTEXTE DE L'APPUI SUISSE

Dans le cadre de son appui au processus de décentralisation au Burkina Faso, la Coopération Suisse a contribué à travers des programmes antérieurs au renforcement de la gouvernance et de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par les collectivités territoriales.

Le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (DEPAC) est mis en œuvre depuis 2015 dans trente (30) collectivités territoriales réparties dans les régions de l'Est, du Nord, du Sahel et du Centre-Ouest. Le DEPAC est un prolongement des appuis de la Coopération Suisse au processus de décentralisation en marche au Burkina Faso depuis bientôt trois (03) décennies. Contribuant à la mise en œuvre des priorités nationales de développement, le programme DEPAC a pour objectif de **« rendre les communes et les régions capables de fournir de meilleurs services publics, améliorant la qualité de vie des hommes et des femmes et facilitant les activités économiques »**. La mise en œuvre de DEPAC a été confiée à trois (03) mandataires dont le consortium GEDES-ACADE-CAGECT (GAC).

Dans le cadre de ce programme, le consortium GAC à travers son unité opérationnelle la CADEPAC accompagne les collectivités territoriales partenaires dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et le financement des investissements socio-économiques.

Le mode d'intervention du consortium GAC basé sur l'accompagnement a permis de développer plusieurs approches pour aider les CT d'une part, à exercer efficacement leur maîtrise d'ouvrage et d'autre part à renforcer la qualité du service public local par un meilleur accès des populations aux ouvrages de qualité. Les principales approches développées portent sur :

- la Maîtrise d'Ouvrage Publique Locale Totale (MOPLT) ;
- la gestion financière et la reddition des comptes par les CT et le contrôle à posteriori;
- l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrages (AMO) ;
- l'accompagnement des initiatives inter-collectivités ;

- la mesure des performances des CT ;
- la Maîtrise d'œuvre Sociale (MOS) ;
- la Gestion, Entretien et Maintenance (GEM) ;
- l'appui aux initiatives de développement économique local ;

Ces approches portées par les CT avec l'appui du consortium GAC sont mises en œuvre depuis le début programme avec des niveaux d'avancement variables selon les processus et selon les capacités de chaque CT.

## **II. LE GAC AUX COTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

L'histoire du GAC remonte à une vingtaine d'années. Le consortium GEDES-ACADE-CAGECT est un regroupement de consultants qui ont travaillé ensemble aux côtés des collectivités territoriales de plusieurs pays de la sous-région. Avec la Coopération Suisse au Burkina Faso, les premières expériences d'accompagnement des acteurs locaux remontent à la mise en œuvre du Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM) mis en œuvre dans les années 90' au lendemain de la constitutionnalisation de la décentralisation.

Les principaux animateurs du consortium GAC ont ainsi été amenés à expérimenter plusieurs approches de mise en œuvre des projets et programmes à l'endroit du monde décentralisé et à tirer de plusieurs enseignements et leçons. Les approches retenues dans le cadre du programme DEPAC 1 se sont poursuivies dans DEPAC 2 et sont conceptualisés comme de « **l'accompagnement** ». Lesdites approches sont le fruit des leçons tirées des pratiques successives d'appuis expérimentés par la Coopération Suisse et les experts des sociétés qui forment aujourd'hui le consortium GAC.

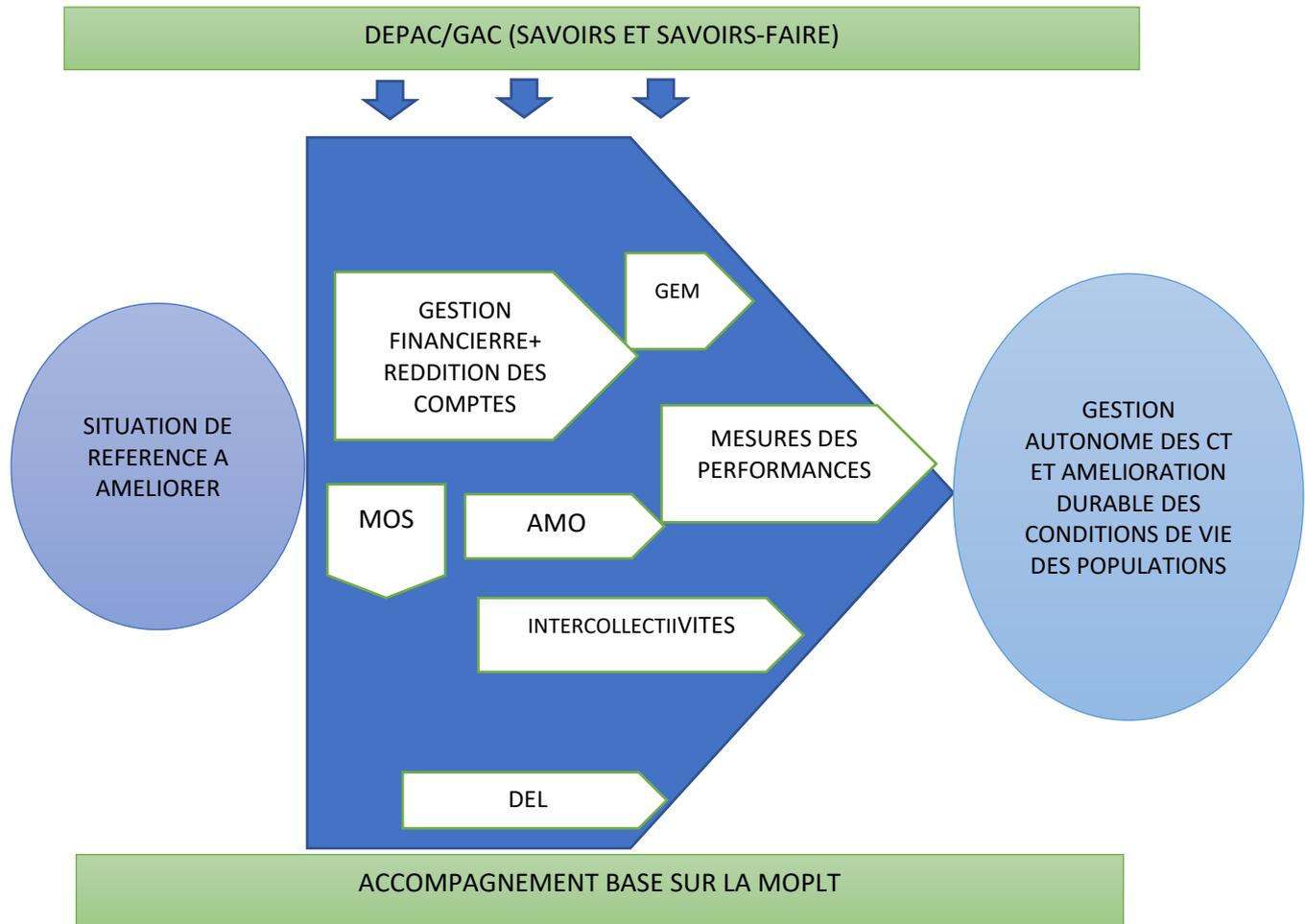
Selon le GAC, l'accompagnement est un processus qui vise l'autonomisation durable des CT à travers l'apprentissage, la négociation et la responsabilisation.

L'accompagnement :

- Recherche de durabilité des projets ;
- Recherche de responsabilité et d'autonomie des acteurs locaux ;
- Stimule le progrès ;
- Recherche l'appropriation large des actions ;

- Favorise les changements de comportement durables ;
- Augmente les capacités techniques et de réflexion ;
- Favorise l'adaptation des actions aux réalités.

La figure ci-après modélise l'approche globale développée par le GAC



**Figure 1 : Modèle d'intervention par processus construit par le GAC**

**Source : Consortium GAC**

### III. QUID DES APPROCHES DEVELOPPEES ?

#### 1. La Maîtrise d’Ouvrage Publique Locale Totale (MOPLT)

##### Description de l’approche

La Maîtrise d’Ouvrage Publique Locale Totale (MOPLT) est une approche qui vise l’autonomisation et la responsabilisation des CT dans l’exercice de leurs prérogatives et attributions dans le processus de délivrance des services publics locaux. Elle consacre la gestion directe des ressources financières et la reddition des comptes par les CT.

##### Domaine de l’approche

La MOPLT repose sur la mise en œuvre de l’Axe 3 « **Renforcement de la gouvernance** » de la SCADD (2011-2015) et se conçoit comme une contribution à la mise en œuvre des axes stratégiques 1 ;2 et 3 du CSMOD (2006-2015). Avec l’adoption des nouveaux référentiels de la décentralisation en septembre 2018, la MOPLT a désormais pour assise l’axe stratégique 1 : « Délivrance des services publics locaux » de la Stratégie Décennale de la Décentralisation (2017-2026). La base juridique de la MOPLT est la loi N°2004-055/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso et le décret N°2017-0051/PRES/PM/MINEFID portant réglementation de la maîtrise d’ouvrage publique déléguée.

##### **Illustration des résultats obtenus**

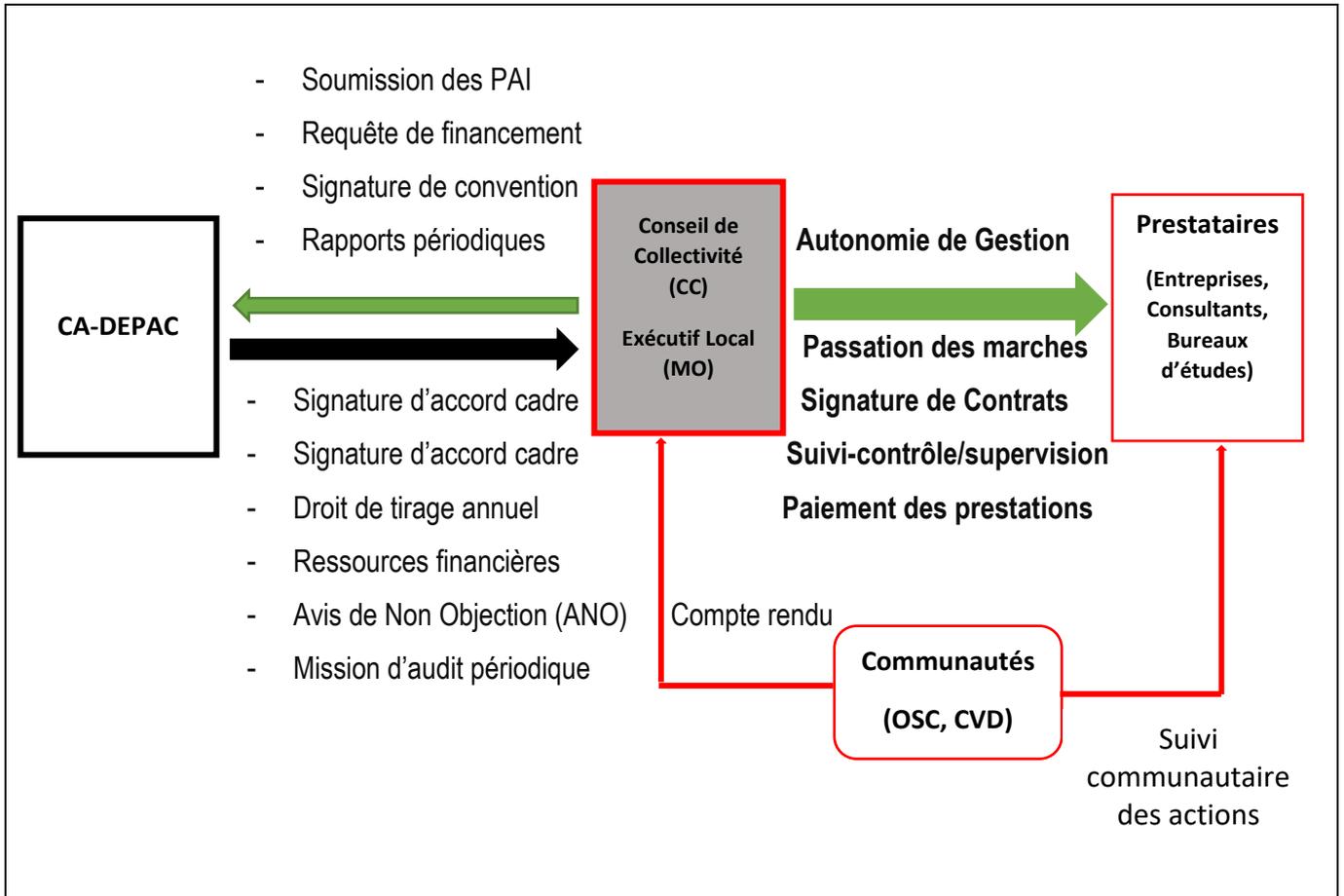
- Augmentation du taux d’exécution des PAI de 71% à 90% entre 2016 et 2019 (Arbollé, Poa et Kordié) ;
- Réduction des délais de processus de mise en œuvre des projets des ouvrages est passé de 10 mois à 06 mois de 2016 à 2019 (délai moyen) ;
- Les exécutifs locaux (Elus, CVD, personnes ressources) ont pris conscience de leur responsabilité dans la qualité des réalisations et assurent ainsi mieux le suivi des chantiers par des sorties terrain ;
- Performance moyenne des CT 72% après 02 années d’accompagnement ;

- Prise de conscience par les CVD, les OSP/OSC de leur responsabilité et de leur rôle dans la planification et l'exécution et l'exploitation des projets ;
- La gestion directe des fonds par les CT ;
- 245 (99%) infrastructures socio-économiques réalisés sont fonctionnels PAI 2018 et 2019 et bonus.

### **Enseignements / leçons tirées et recommandations**

- Mobilité des agents de CT et l'alternance des exécutifs locaux mettant en péril la durabilité des acquis ;
- Risques de dérives des MO au regard de l'absence du contrôle à priori et de mauvaise gestion des fonds (cas de la CT de Pouni) ;
- Faible marge de manœuvre des CT dans l'utilisation des fonds (imposition de quota par le PTF dans l'utilisation des Droit de Tirage) ;
- Modestie des droits de tirage face aux besoins réels des CT ;
- Insuffisance du personnel au sein de la plupart des CT (communes rurales) pour valoriser les fruits de l'accompagnement ;
- Faiblesse des ressources propres pour la part contributive des CT dans la mise en œuvre des projets : situation aggravée par la détérioration socio-politique et le contexte sécuritaire ;
- L'approche de gestion financière n'a pas pris en compte l'adhésion des services financiers de l'Etat, ce qui a entraîné des blocages et des réticences ;
- Faibles actions de renforcement de capacités et de sensibilisation en MOPLT visant directement les communautés locales ;
- Responsabilisation/Autonomie totale des CT dans la MOPLT comporte des risques dans la qualité des ouvrages (impossibilité de remettre en cause certaines décisions impertinentes du Maître d'Ouvrage) ;
- L'ouverture des comptes dans les banques commerciales n'est pas adaptée au contexte des CT au regard du coût élevé des frais bancaires (Droits de Tirages octroyés aux CT ne prévoient pas de lignes pour les frais bancaires) ;
- Les conditions de rémunération des agents des CT face à la charge de travail dans une approche MOPLT ne sont pas incitatives ;
- Insuffisance dans le suivi communautaire des projets dans l'approche malgré leur prise en compte dans le dispositif MOPLT.

**Figure 2 : Illustration du dispositif mis en place pour dérouler l'approche MOPLT**



**Source : Consortium GAC**

## L'approche en images



**Image 1 : Réalisation d'un forage dans la commune de Dori (quartier Windou) au profit des PDI**



**Image 2 : Construction de 02 Dépôts MEG réalisés dans les CSPS des commune de Balga et Louargou (PAI 2019)**



**Image 3 : Réalisation d'un forage positif au village de Kation (Sapouy PAI 2019)**



**Image 4 : Construction de 03 salles de classe à Kolwoko (Diabo PAI 2019)**



**Image 5 : Réalisation d'un orage positif au secteur n°5 de Koudougou (PAI) 2019**



**Image 6 : Réalisation d'un AEPS à Arbolé (Région du Nord)**



**Image 7 : Construction d'une salle de formation pour l'association des malvoyants de Ouahigouya (Nord)**



**Image 8 : Réalisation d'un plateau omnisport dans la commune de Sapouy (Centre-Ouest)**



**Image 9 : Réalisation d'un château d'eau AEPS à Nelba (Dori PAI 2019)**



**Image 10 : Réalisation de 03 salles de classe + magasin+ Bureau à Dagourou de Nagaré (Bogandé PAI 2019)**

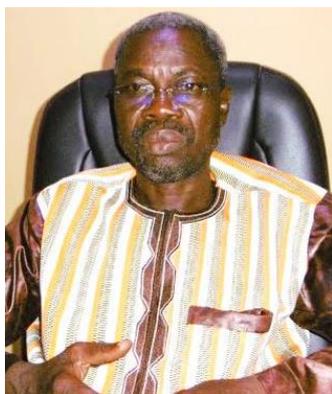
## TEMOIGNAGES

### **Maurice Mocktar ZONGO, Maire de la commune de Koudougou**



*« L'exercice de la maîtrise d'ouvrage été une porte ouverte pour notre collectivité territoriale d'aller vers la recherche de financements »*

### **Boureima OUEDRAOGO, Maire de la commune de Arbollé**



*« La maîtrise d'ouvrage nous responsabilise et nous permet de contrôler de bout à bout nos chantiers. Pour preuve, nous n'avons aucun chantier en souffrance. A contrario, nous avons eu des partenaires où la maîtrise d'ouvrage se faisait depuis Ouagadougou, et le flottement a été clair »*

### **Alban Michel OUEDRAOGO, Directeur de l'action économique du Conseil Régional du Nord**



*« L'exercice de la maîtrise d'ouvrage est une œuvre de longue haleine au niveau des collectivités territoriales. Toutefois, au niveau du conseil régional du Nord, la problématique a été bien cernée. En témoigne le développement de nouveaux réflexes et savoir-faire. »*

## 2. L'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrages (AMO)

### Description de l'approche

L'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage est une approche d'accompagnement technique fourni par une personne physique ou morale à la demande d'une CT afin lui permettre d'exercer une ingénierie territoriale de qualité.

### Domaine de l'approche

L'AMO repose sur la mise en œuvre de l'Axe 3 « **Renforcement de la gouvernance** » de la SCADD (2011-2015) et se conçoit comme une contribution à la mise en œuvre des axes stratégiques 1 ;2 et 3 du CSMOD (2006-2015).

Avec l'adoption des nouveaux référentiels de la décentralisation en septembre 2018, la MOPTL a désormais pour assise l'axe stratégique 1 : « Délivrance des services publics locaux » de la SDD (2017-2026).

Elle a pour base juridique le décret N°2017-0051/PRES/PM/MINEFID portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

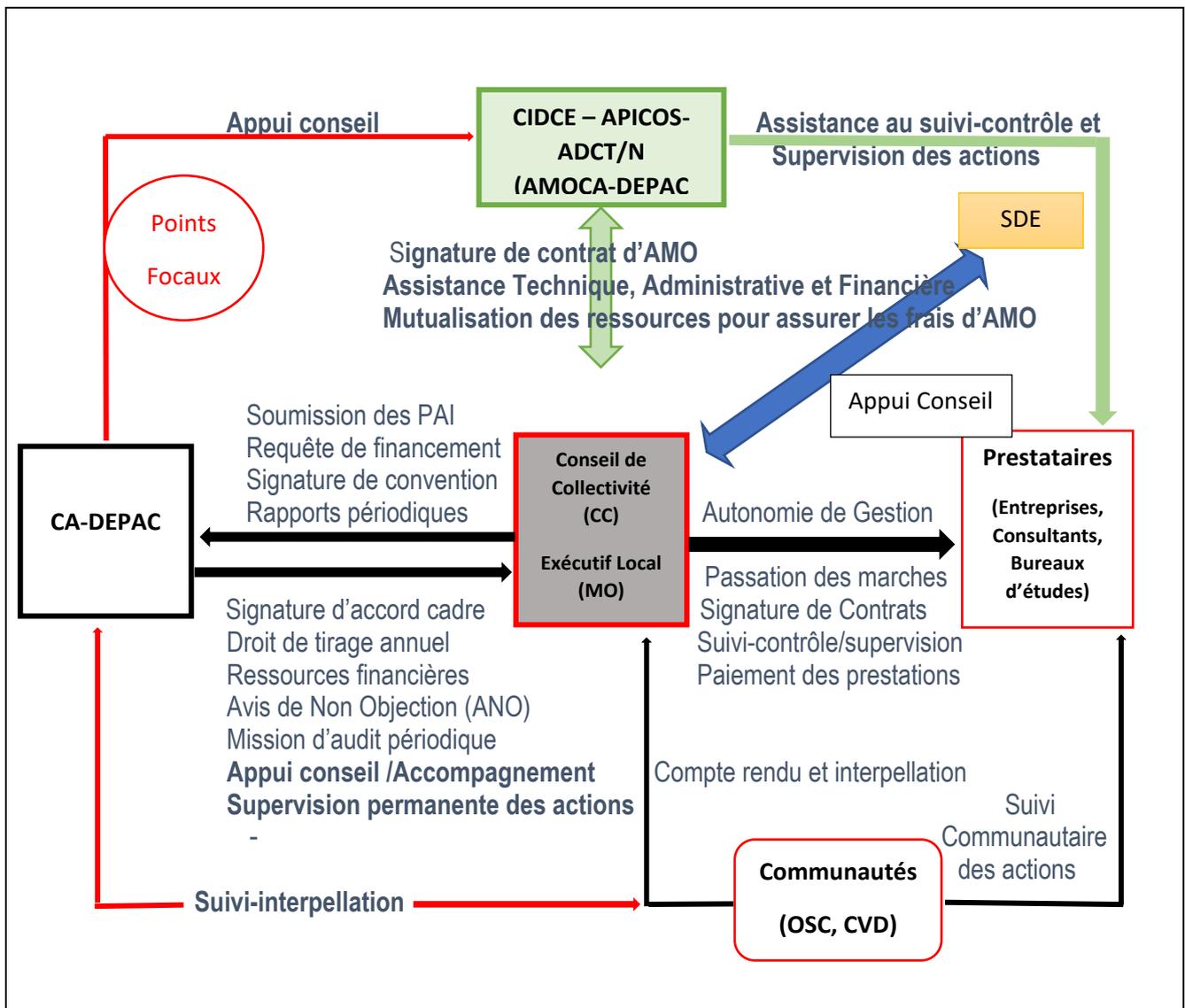
### **Illustration des résultats obtenus**

- Réduction du nombre de rejets des DAO par les partenaires techniques et financiers y compris des services de contrôle de l'Etat ;
- Réduction du nombre et de la périodicité du suivi monitoring assuré par l'équipe de la CADEPAC au profit des CT du fait de la maîtrise progressive des processus de délivrance des services publics locaux de qualité par celles-ci;
- La quasi-totalité des CT sont désormais capables d'élaborer et de soumettre des fiches de projets de qualité sans assistance technique contrairement au début de l'appui ;
- La quasi-totalité des CT savent désormais élaborer des termes de référence de qualité pour mettre en œuvre les prestations intellectuelles planifiées sans assistance technique
- Les CT choisissent en toute responsabilité leur prestataire ;
- Les CT prennent des initiatives pour requérir les conseils/assistance pour surmonter les difficultés rencontrées dans l'exercice de la MO.

## Enseignements / leçons tirées et recommandations

- Le dispositif AMO entraîne des coûts difficilement supportables par les CT. Ce qui fait nécessitant un accompagnement continu pour la durabilité du dispositif ;
- La mobilité des agents des CT handicape le déroulement du dispositif ;
- Le dispositif AMO permet de palier la perte de mémoire dû à la mobilité des agents
- Le dispositif AMO a été décisif pour la bonne performance des communes rurales.

**Figure 3 : Dispositif développé par le GAC dans le cadre de l'approche AMO**



Source : GAC

## TEMOIGNAGES

### ***Boureima OUEDRAOGO, Maire de la commune de Arbollé***



*« Avant, nous engagions des contrôleurs pour suivre les chantiers. Avec cette pratique, on avait des difficultés. Maintenant c'est le même rôle que joue l'AMO avec des conseils à l'appui, et il ne laisse pas passer les chantiers mal réalisés. Cela évite au conseil municipal de se mettre en conflit avec ses partenaires »*

### ***Alban Michel OUEDRAOGO, Directeur de l'action économique du Conseil Régional du Nord***



*« L'assistance à la maîtrise d'ouvrage nous permet d'avoir un œil extérieur qui permet d'apprécier de façon différente. Son accompagnement est réel et très bénéfique pour nous »*

### **3. Les initiatives inter-collectivités**

#### **Description de l'approche**

Les initiatives inter-collectivités sont une approche d'accompagnement visant l'émergence d'espaces de coopération entre les CT en vue d'améliorer l'exercice de la maîtrise d'ouvrage.

#### **Domaine de l'approche**

Les initiatives inter collectivités ont pour base juridique la loi 2004-055/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales  
Avec l'adoption des nouveaux référentiels de la décentralisation en septembre 2018, les initiatives d'inter collectivités ont désormais pour assise l'axe stratégique 3 :  
« Maîtrise d'Ouvrage Publique Locale » de la Stratégie Décennale de la Décentralisation (2017-2026).

#### **Illustration des résultats obtenus**

- Le fonctionnement de la CIDCE, inter collectivité de la région de l'Est malgré les difficultés traversées ;
- La mise en place de l'APICOS au Centre-Ouest ;
- La mise en place de l'ADCT/N au Nord ;
- Des projets des CT partenaires de DEPAC assistés par l'inter collectivité dans la région de l'Est ;
- L'APICOS, dans la région du Centre-Ouest a assuré une mission d'AMO au profit de la commune de Koudougou dans le cadre de l'exécution d'un projet financé en dehors du DEPAC.

### **Enseignements / leçons tirées et recommandations**

- Renforcer les capacités des membres et du personnel technique des inter collectivités
- Renforcer les compétences des services techniques des interco
- Spécialiser les AMO dans un domaine de compétence (de façon progressive) en restant dans la transversalité
- Développer un mécanisme de partage et de spécialisation de compétence entre Interco et CT.

## **TEMOIGNAGES**

### ***Maurice Mocktar ZONGO, Maire de la commune de Koudougou***



*« Nous avons pu mettre sur pied l'association pour la promotion de l'intercommunalité dans le Centre-Ouest (APICOS). Elle nous permet nous, en tant que collectivités territoriales partenaires de la coopération Suisse de la région de nous regrouper »*

### ***Alban Michel OUEDRAOGO, Directeur de l'action économique du Conseil Régional du Nord***



*« Notre processus pour la mise en place d'une initiative de développement des collectivités dénommée « Association pour le développement des collectivités du Nord », est confronté à un problème de régularité des textes. Toutefois, la structure est créée en attendant sa reconnaissance par l'administration centrale »*

#### 4. La gestion financière et la reddition des comptes par des rapports internes et des audits externes

##### **Description de l'approche**

L'approche vise la responsabilisation exclusive et totale des CT dans l'exécution de la chaîne de la dépense publique avec obligation de redevabilité.

##### **Domaine de l'approche**

La gestion financière, la reddition des comptes et le contrôle à posteriori a pour base juridique la loi 2004-055/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales et les nouveaux référentiels de la décentralisation en septembre 2018. Ces textes consacrent la libre administration des CT dans le respect des textes encadrant la décentralisation.

##### **Illustration des résultats obtenus**

- Ouverture de compte bancaire spécifique avec double signature dont l'une du président du conseil de collectivité permettant la liquidation des fonds par les CT elles-mêmes ;
- Taux d'absorption des fonds situé à plus de 80%;
- Réduction des délais de paiement des prestataires (01 mois dans les procédures publiques à 01 semaine dans les procédures allégées) ;
- Bonne performance dans la gestion financière : l'ensemble des 29 CT ont vu leur compte être certifiées sans réserve par les missions d'audits.

##### **Enseignements / leçons tirées et recommandations**

- Améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents en charge de la gestion financière des CT ;
- Renforcer les dispositifs d'archivage au sein des CT ;
- Renforcer la gouvernance interne des CT et mettre en place un mécanisme de contrôle interne ;
- Renforcer le personnel financier des CT en effectif avec transfert ou de recrutement (au moins deux (02) financiers dans chaque commune) ;
- Exiger/Inciter que les comptes des CT soient ouverts au Trésor public pour minimiser les frais bancaires ;
- Impliquer les services techniques financiers de l'Etat au niveau stratégiques et opérationnels afin de susciter leur adhésion ;

- L'allègement des procédures des dépenses publiques améliore la performance des CT ;
- Les CT sont capables d'assumer en toute autonomie la chaîne de la dépense publique quand elles sont responsabilisées ;

## TEMOIGNAGES

### **Judicaël KAFANDO, Secrétaire général du Conseil Régional du Centre-Ouest**



*« Le mécanisme et la démarche de justification des fonds utilisés par le CADEPAC sont adaptés aux collectivités territoriales. Il serait intéressant que l'Etat s'en inspire car on économise du temps et de l'argent. »*

### **Amadou MAÏGA, Comptable du conseil régional du Sahel**



*« Le processus de la gestion financière est innovant. Dans sa mise en œuvre, nous n'avons pas fait face à des blocages ; ce qui est contraire avec certains partenaires. Le plus réjouissant avec ce processus c'est que nous sommes accompagnés par des techniciens de la CADEPAC qui nous encadrent en cas de difficultés. »*

### **Boureïma OUEDRAOGO, Secrétaire général du conseil régional du Sahel**



*« Avec la présence du manuel de procédure, nous travaillons de façon méthodique. Pour notre gestion en dehors de la CADEPAC, nous utilisons cette méthodologie à savoir la préparation des documents à l'avance, la production de rapports périodiques, entre autres. En un mot le processus permet d'avoir toute la documentation nécessaire relative à la mise en œuvre des différentes actions. »*

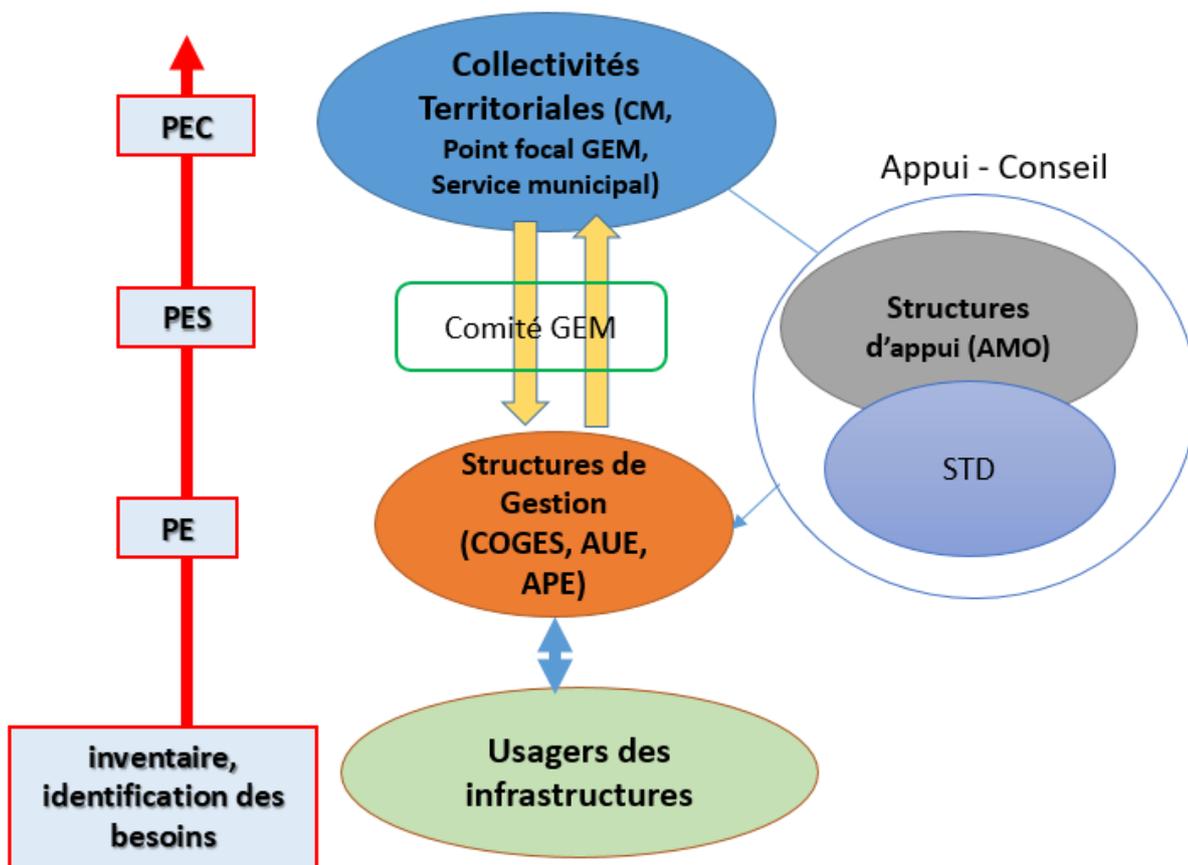
## 5. La Gestion, Entretien et Maintenance (GEM)

<p><b>Description de l'approche</b></p> <p>L'approche vise à sauvegarder durablement les investissements d'une collectivité territoriale dans un bon état de fonctionnement en vue de la préservation voire de l'amélioration de la qualité du service public.</p>
<p><b>Domaine de l'approche</b></p> <p>La Gestion-Entretien-Maintenance a pour base juridique la loi 2004-055/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales. Cette loi dispose les domaines de compétences des CT en matière de gestion, entretien et maintenance des services publics locaux. L'approche est également en cohérence avec les nouveaux référentiels de la décentralisation de septembre 2018 notamment l'axe stratégique 1 « Délivrance des services publics locaux » de la Stratégie Décennale de Décentralisation (2017-2026).</p>
<p><b>Illustration des résultats obtenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Trente (30) points focaux GEM dont une femme ont été désignés par les exécutifs locaux ;</li><li>- Trente (30) comités GEM sont institués</li><li>- 24 CT sur les 26 disposent de Plan d'Entretien Consolidé (PEC) dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de santé et des infrastructures marchandes ;</li><li>- 04/04 des CT régions partenaires du Programme DEPAC dispose de Plan d'Entretien Sectoriel (PES) des pistes rurales.</li></ul>
<p><b>Enseignements / leçons tirées et recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le succès d'une démarche GEM est fortement tributaire de l'engagement des autorités politiques locales et du conseil de collectivité ;</li><li>- La motivation et l'engagement du point focal GEM et des membres du COGEM permettent d'engranger des résultats dans des délais acceptables ;</li><li>- Le bon niveau d'instruction du point focal GEM (au moins le BEPC) et son leadership conditionnent la performance du COGEM ;</li><li>- L'adhésion de l'Etat et la traduction d'une véritable politique GEM sur le terrain en prise d'actes concrets (transferts financiers, appuis techniques aux inventaires, encadrement juridique, etc.) est une condition nécessaire à</li></ul>

la durabilité du dispositif GEM au sein des collectivités territoriales qui l'expérimentent ;

- Le climat politique local stable notamment les rapports entre élus impliqués dans la GEM impactent les résultats de la démarche ;
- Le recours à des agents d'inventaires locaux et/ou endogènes est plus pratique et moins couteux pour la collectivité territoriale ;
- Associer les acteurs de la GEM dans la phase de réception des ouvrages qui marquent le transfert de la propriété de l'investissement à la CT ;
- La coordination systématique entre les équipes en charge de la GEM est un facteur de durabilité de l'approche.

**Figure 4 : Illustration du processus GEM**



**Source :** GAC



**Image 11 : Grâce au programme DEPAC, la commune de Lèba a réhabilité des salles de classe et construit un bâtiment administratif pour le CEG**



**Image 12 : Réhabilitation du château d'eau AEPS dans le village de Bouloulou (Lèba) grâce à la cellule GEM**



**Image 14 : Atelier bilan de la Conduite du processus Gestion Entretien Maintenance (GEM) par les communes partenaires du programme DEPAC**

## TEMOIGNAGES

### **La GEM améliore la performance des organes de gestion**

**CT : Diabo, Kordié et Poa**

*« Les organes de gestion des ouvrages notamment les AUE et les COGES ont recours aux données d'inventaire et du plan d'entretien pour mieux recouvrer les redevances et mieux planifier l'exécution des petites réparations. Le COGEM réalise des formations à l'endroit des AUE. »*

### **La GEM améliore les recettes propres de la collectivité territoriale**

**CT : Bogandé**

*« Les données d'inventaire permettent aux communes de mieux connaître leur patrimoine. Celles-ci peuvent donc mieux évaluer le potentiel de recettes qui peut être tiré de l'exploitation de son patrimoine. Pour le cas des équipements marchands et des logements d'enseignants, les communes ont procédé à une meilleure prévision de recettes en constatant l'élargissement de leur base de recettes à partir d'une meilleure connaissance du parc infrastructurel. »*

### **La GEM facilite l'élaboration du budget et la planification des investissements**

**CT : Partiaga, Piéla, Tansarga, Thion, Lèba, Ouahigouya, Kordié et Sapouy**

*« Les services techniques municipaux et les élus affirment généralement avoir recours aux données produites dans le cadre de la GEM (inventaire, plan d'entretien) pour mieux préparer le budget de la collectivité. En effet, les données issues de l'inventaire ainsi que l'estimation des coûts d'entretien que propose le plan d'entretien facilite l'inscription des budgets destinés aux entretiens du patrimoine bâti. Par ailleurs avec une meilleure connaissance de l'état de fonctionnement des ouvrages, l'arbitrage dans le budget est facilité. »*

**La GEM facilite les opérations d'entretien et de réhabilitation d'équipements**

**CT : Bogandé, Fada N'Gourma, Liptougou, Manni, Partiaga, Lèba, Arbollé,  
Kordié, Koudougou, Sapouy**

*« Les données d'inventaire ont permis de programmer et de réaliser la réhabilitation de salles de classes, de CSPS et d'ouvrages d'adduction d'eau potable. »*

**La GEM facilite la mobilisation des partenaires et des ressources pour une délivrance des services publics locaux de meilleure qualité**

**CT : Ouahigouya, Diabo, Fada N'Gourma, Thion**

*« Plusieurs partenaires ont eu recours aux données produites par la GEM pour mieux articuler leur intervention dans l'espace de la commune et faire une planification pertinente des actions de réhabilitation d'ouvrages notamment en matière d'accès à l'eau potable. »*

## 6. La Maîtrise d'œuvre sociale et la gestion des programmes sensibles aux conflits

### **Description de l'approche**

Approche d'intermédiation et d'animation de la CT visant une meilleure adéquation entre l'offre du projet et les besoins socio-économiques de la population, la détection des risques/impacts/conflits sociaux et environnementaux du projet et la recherche de mesures correctives.

### **Domaine de l'approche**

La Maîtrise d'œuvre Sociale a pour base juridique la loi 2004-055/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales et les nouveaux référentiels de la décentralisation en septembre 2018 notamment l'axe stratégique 5 « Gouvernance locale et participation » de la Stratégie Décennale de Décentralisation (2017-2026).

### **Illustration des résultats obtenus**

- Dix-sept (17) cellules MOS mises en place Koudougou, Kordié et Sapouy, Arbolle, KDG, Ouahigouya, Lèba, Conseil régional de l'Est, Fada N'Gourma, Yamba, Piéla, Bogandé, Manni, Thion, Liptougou Diapaga, Tansarga,)
- Sept (07) agents MOS (Partiaga, Logobou, Diapangou, Tibga, Diabo, Matiacoali, Poa) ;
- La cellule MOS de la commune de Koudougou a animé des cadres de dialogue avec les acteurs de la filière Bétail Viande ; ce qui a permis une adhésion aux conditions de mise en exploitation du nouvel abattoir municipal ;
- Le processus participatif de définition des modalités de gestion de boutiques de rue réalisé par le Conseil Régional de l'Est a été animé par la Cellule MOS.

### **Enseignements / leçons tirées et recommandations**

- La connaissance du rôle de la MOS est un facteur déterminant de réussite de sa mission ;
- L'impartialité et la neutralité est un facteur déterminant pour la crédibilité des cellules
- Le fonctionnement des cellules MOS est fortement dépendant de la capacité de la CT à mobiliser des ressources financières nécessaire
- La prise en compte des OSC dans la composition des membres des cellules

## L'approche en images



**Image 15 : Grâce à l'intermédiation de la cellule MOS de Koudougou, les bouchers ont intégré le nouvel abattoir municipal de la ville, 03 ans après sa construction**



**Image 16 : L'intervention de la cellule MOS de Ouahigouya a permis d'obtenir un terrain pour la construction de l'abattoir moderne**

## TEMOIGNAGES

### **Kassoum KABRE, Secrétaire Général de la commune de Fada N’Gourma**



« Grâce à la MOS, le conseil municipal a pu tenir compte de toutes les sensibilités dans les prises de décision. Elle a permis la mise en œuvre de trois (03) cadres de concertation dans les domaines de l'éducation, la santé ainsi que l'eau et l'assainissement. »

### **Rasmané SAWADOGO, Propriétaire terrien à Ouahigouya**



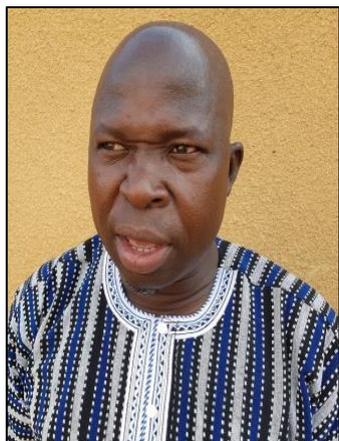
« Quand on nous a approchés pour la construction de l'abattoir moderne, nous avons jugé qu'il sera profitable non seulement aux habitants de Ouahigouya mais aussi à tout le Burkina Faso. Nous n'avons pas hésité à céder nos terres pour que l'infrastructure puisse être réalisée. On se réjouit véritablement de sa construction. »

### **Maurice Mocktar ZONGO, Maire de la commune de Koudougou CT : Koudougou**



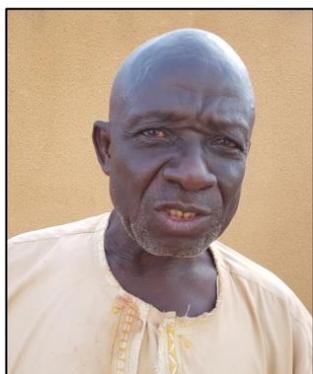
« Le travail d'intermédiation social mené par la cellule MOS de Koudougou, a permis aux bénéficiaires de l'abattoir de l'intégrer. Aujourd'hui, l'abattoir est très rentable. Pendant que dans le nouveau on peut avoir 11 millions par an, dans l'ancien, nous étions à 3 millions l'an. »

## **Djibril TONDE, Responsable de l'abattoir municipal de Koudougou**



*« Bien avant ici, ils étaient dans un autre abattoir à ciel ouvert, où les riverains se plaignaient des nuisances. Ici nous sommes dans un lieu clôturé avec des bâtiments bien construits. Depuis leur intégration, nous trouvons qu'il y a eu pas mal de changements : les bouchers sont bien organisés, ils travaillent comme ils peuvent pour approvisionner la population de Koudougou en viande bien saine répondant aux normes. Comparativement à l'ancien abattoir, ici les recettes ont augmenté et l'assiette fiscale communale a connu un redressement. »*

## **Moussa SIMPORE, Délégué de l'abattoir municipal de Koudougou**



*« On se réjouit de l'approche et de l'écoute des premiers responsables de la commune. Lors de nos nombreuses rencontres et nos sorties sur l'abattoir, ils ont été regardants et attentifs à nos doléances. On attend d'eux qu'ils nous écoutent encore plus ; par ce qu'ils ont fait des efforts mais il reste beaucoup à faire. »*

## **7. La mesure de performance des CT par l'auto-évaluation**

### **Description de l'approche**

La mesure des performances par l'auto-évaluation des performances est une approche d'accompagnement qui vise à instituer au sein des CT la pratique de l'auto-critique systématique de leur situation présente en s'informant, se questionnant, en réfléchissant dans le but de se projeter dans l'avenir en prenant des décisions pour améliorer la qualité des services publics locaux.

### **Domaine de l'approche**

La mesure de performance des CT par l'auto-évaluation a pour base juridique la loi 2004-055/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales et les nouveaux référentiels de la décentralisation adoptés en septembre 2018. Elle

permet d'évaluer les CT sur la base de quatre (4) axes stratégiques de la Stratégie Décennale de Décentralisation (2017-2026) suivants :

- Délivrance des services publics locaux;
- Développement local et cohérence territoriale;
- Maîtrise d'ouvrage publique locale ;
- Financement de la décentralisation.

#### **Illustration des résultats obtenus**

- Vingt et neuf (29) CT disposent d'un cadre institutionnel d'appréciation des performances ;
- Vingt-huit (28) CT disposent de rapport d'auto-évaluation des performances pour l'exercice 2020. Il s'agit :
  - ✓ des CT de Lèba, Ouahigouya, Conseil Régional du Nord dans la région du Nord ;
  - ✓ des CT de Koudougou, Poa, Kordié, Sapouy et Conseil régional du Centre-Ouest dans la région du Centre-Ouest ;
  - ✓ des CT de Fada N'Gourma, Matiacoali, Yamba, Diapangou Tibga, Diabo, Diapaga, Logobou, Tansarga, Thion, Bogandé, Pièla, Manni dans la Région de l'Est;
- Huit (08) CT pilotes en 2019 ont bénéficié de financement additionnel grâce à leur performance.

#### **Enseignements / leçons tirées et recommandations**

- Le fonctionnement des cellules d'auto-évaluation est fortement dépendant de la capacité de la CT à mobiliser des ressources financières conséquentes ;
  - L'exercice de l'auto-évaluation cultive l'esprit de la redevabilité et de la performance ;
  - L'approche d'auto-évaluation offre des occasions aux acteurs d'interpeller les exécutifs locaux sur les dysfonctionnements constatés ;
  - L'approche auto-évaluation est un moyen de mobilisation de ressources financière auprès des PTF ;
  - L'approche permet d'instauration de la collecte systématique de données sur la redevabilité ;
- L'approche permet de cultiver le sens de l'autocritique constructive.

**Figure 5 : Illustration du processus de la mesure des performances par l'auto-évaluation**



**Source : GAC**

## TEMOIGNAGES

### **Boureima OUEDRAOGO, Secrétaire Général du conseil régional du Sahel**



*« Le processus nous a permis de mesurer les forces et les faiblesses de nos actions. Il nous aidé à toucher du doigt certaines insuffisances comme celle de l'archivage à laquelle nous faisons face. L'exercice nous a vraiment donné le déclic et nous permis d'agir. »*

### **Issa TINDANO, Vice-président du Conseil régional du Sahel**



*« N'eut été la mesure de performances, nous menions les activités sans savoir jusqu'ou nous sommes. Elle nous a permis de passer en revue les activités de notre commune ; qui a été sanctionné par une note nous montrant jusqu'ou nous sommes. »*

### **Hamidou DIALLO, Membre du comité d'auto-évaluation de la mairie de Dori**



*« La mesure de performance renforce le suivi de la mise en œuvre des actions. Par exemple les CVD dans les différents villages tenaient des rencontres régulières sans produire un rapport. Selon eux ils tiennent des rencontres mais sans produire de rapport ; ce qui ne permet pas de capitaliser lesdites rencontres. La mise en place du comité a permis de faire en sorte que toute rencontre même au niveau village soit capitalisée avec un rapport qui permet de suivre les actions. »*

**Bernard KOMBERE, Secrétaire général du conseil régional de l'Est**



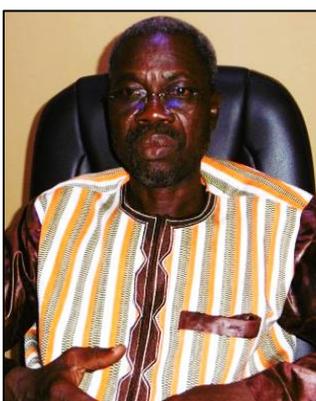
« La mesure de performance nous a permis de relever plusieurs insuffisances dans bien de domaines, notamment la non-prise en compte du secteur privé dans le financement des investissements. Dans le cadre de la gouvernance locale, cela a permis de relever les dysfonctionnements des commissions permanentes. En termes de changement, on retient l'engagement des premiers responsables à travailler dans le sens de l'amélioration des indicateurs de performance. »

**Kassoum KABRE, Secrétaire général de la commune de Fada N'Gourma**



« La mesure de performance nous a permis d'avoir une enveloppe de près de 29 000 000 francs CFA qui a servi à la réalisation d'un dispensaire au secteur 6 Nord de la commune de Fada N'Gourma. »

**Boureima OUEDRAOGO, Maire de la commune de Arbolé**



« Derrière cet exercice, on a retenu qu'entre nous, on peut se conseiller et se donner des directives. On peut se dire que pour atteindre tel ou tel résultat, on doit poser tel acte, et ça nous permet de nous remettre en cause. C'est une idée qui était là qu'on enjambait sans se rendre compte. Les bonus sont des stimulants et nous poussent à travailler chaque fois pour les avoir. On est dans une logique de recherche de performance ; donc on fait tout pour minimiser les imperfections. »

## **Maurice Mocktar ZONGO, Maire de la commune de Koudougou**



*« L'auto-évaluation vient couronner ce que nous avons fait à l'interne. Ce qui a permis à notre commune de bénéficier d'un bonus de 48 000 000 Francs CFA. Il y a de la satisfaction de savoir que ce qui est fait est reconnu, c'est une source de motivation. »*

### **8. L'appui aux initiatives de Développement Economique Local (DEL)**

<b><u>Description de l'approche</u></b>
C'est une approche d'accompagnement menée au profit des CT, des organisations socioprofessionnelles (OSP), de jeunesse et des femmes visant l'amélioration de la gouvernance territoriale, la création de richesses et d'emplois, la dynamisation du tissu économique local et l'amélioration des ressources propres des CT et des revenus durables des populations (GAC).
<b><u>Domaine de l'approche</u></b>
L'approche d'accompagnement des initiatives de Développement Economiques Locales (DEL) des CT a pour base juridique la loi 2004-055/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales et les nouveaux référentiels de la décentralisation en septembre 2018 notamment l'axe stratégique 2 « Développement local et cohérence territoriale » de la Stratégie Décennale de Décentralisation (2017-2026)
<b>Illustration des résultats obtenus</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cent neuf (109) projets économiques réalisés (DEPAC 02 2018 – 2020) ;</li><li>- Nombre de bénéficiaires des fonds de garantie ;</li><li>- Deux (02) CT (Ouahigouya et Koudougou) ont bénéficié d'un accompagnement pour des prospections de partenariat ;</li><li>- Portefeuille Partenariat-Publique-Privé (PPP) de Koudougou ;</li></ul>

- Cinq (05) CT (Bogandé, Diapaga, Piéla, Ouahigouya et Koudougou) ont bénéficié d'un accompagnement technique pour murir leur idée de projets PPP.

### **Enseignements / leçons tirées et recommandations**

- La production de documents d'encadrement (délibération municipale, convention avec les services financiers) est nécessaire pour le fonctionnement des fonds locaux ;
- L'existence des fonds de soutien aux initiatives locales améliore l'accès aux crédits pour les femmes et peut potentiellement les renforcer si les critères de sélection prennent en compte une discrimination positive
- Un cadre institutionnel clair qui encadre et régleme les fonds de soutien aux initiatives locales est nécessaire pour leur bonne utilisation/orientation ;
- Le succès semble plus important dans le modèle de crédit individuel que collectif ;
- Il est important d'accompagner la promotion des fonds avec une stratégie de communication appropriée ;
- Un meilleur arrimage avec les fonds locaux et les fonds nationaux est souhaitable pour augmenter le volume de crédit à octroyer ;
- La durabilité des fonds est menacée par le fait d'une éventuelle collision politique dans les stratégies d'octroi de fonds (fonds assimilés à des fonds politiques) ;
- Il est judicieux de tenir compte du contexte afin que les fonds puissent s'adapter aux besoins de chaque type de bénéficiaire ;
- Le manque de mesures contraignantes dans le choix des prestataires ne permet pas une bonne promotion des entreprises ;
- L'amélioration du niveau de recouvrement des recettes propres des CT.

## L'approche en images



**Image 17 : Des blocs de hangar construits à Poa pour commercialiser la volaille.**



**Image 18 : Appui à l'acquisition de matériel à la société coopérative simplifiée Wendlasida de Arbollé.**



**Image 19 : Appui à l'Association « Baof-to neéré » pour l'acquisition de matériel (Koudougou).**



**Image 20 : Bénéficiaire du fond mis en place grâce au dispositif d'accompagnement des jeunes et des femmes (Commune de Poa)**



**Image 21 : Construction de boutiques de rue dans la commune de Ouahigouya**



**Image 22 : Construction de 07 boutiques de rue aux alentours du Conseil Régional de Fada N'Gourma (Conseil Régional PAI 2019)**



**Image 23 : Construction de 09 boutiques de rue à Fada N'Gourma (PAI 2019)**

## TEMOIGNAGES

### Saïdou KABRE, Commerçant de volaille à Poa depuis 6 ans



*« Grâce à ce commerce j'arrive pleinement à m'occuper de ma famille. Nous en tant qu'acheteurs si on paye la volaille, autant que ça nous profite, ça profite également à l'aviculteur. L'élevage de la volaille est un grand atout pour la commune de Poa. »*

### Mamounata KOANDA, Avicultrice à Poa depuis 2 ans



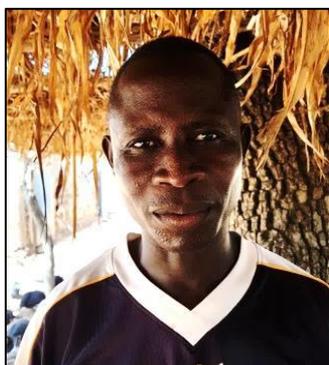
*« Grâce à cette activité, je ne me fais plus de soucis pour les frais de scolarité de mes sept (07) enfants. J'arrive à les soigner quand ils sont malades, je les nourris et je subviens à mes petits besoins. Franchement avant que je ne me lance dans l'aviculture, je peinais pour joindre les deux bouts. Il fallait parfois prendre des prêts et tendre la main à mon entourage. Mais depuis deux (02) ans maintenant, je peux rendre gloire à Dieu. Dès que le moindre besoin se pose il me suffit d'attraper une ou deux poules pour les vendre au marché. Grâce à l'aviculture j'ai pu me payer un bélier que j'éleve aussi en attendant d'en payer d'autres. Les maladies aviaires constituent nos principales difficultés. »*

### **Awa NANA, Avicultrice à Poa depuis 3 ans.**



*« L'aviculture est d'un grand intérêt pour moi. Avant que je ne m'y lance, face à certaines situations où il fallait déboursier de l'argent, je restais là à me tourner les pouces, ou bien j'allais demander de petits crédits dans mon entourage. Et c'est une autre situation qui se présente si je n'arrive pas à solder. Maintenant, il suffit d'attraper un poulet et le vendre au marché pour résoudre le problème qui se présente à moi. Que ce soient les fournitures des enfants ou leurs soins j'arrive à m'en sortir. »*

### **Noufou ZONGO, Aviculteur et président de la Coopérative Volaille de Poa**



*« Par mois, je comptabilise une recette de 200 000 à 300 000 F CFA grâce à l'aviculture. Qu'il s'agisse de l'alimentation, la santé ou la scolarité de mes enfants, j'arrive à m'assumer pleinement. L'aviculture est devenue une référence pour la commune, par ce qu'au Burkina Faso, quand parle de « poulet », on pense immédiatement à la commune de Poa. »*

### **Mme NABALOU/KABORE Dénise, Présidente de la société coopérative simplifiée Wendlasida de Arbolé**



*« L'activité est très bénéfique pour les femmes surtout pendant la saison sèche où il n'y a rien à faire. Avec le peu qu'elles gagnent, ça leur permet d'honorer la scolarité de leurs enfants. Outre cela, certaines ont pu démarrer l'élevage et d'autres se sont payées des moyens de déplacement. Grâce à l'activité, on arrive à se soutenir mutuellement. Mais nous souhaite que la société s'agrandisse pour qu'on améliore notre production. Et cela passe par le besoin de renforcement de nos connaissances. »*

**Mme LANKOANDE/IDANI Alimata, Vendeuse de produits de beauté dans les boutiques de rue de Fada N’Gourma**



*« Avant de rejoindre les boutiques de rue je faisais mon commerce à la maison. Comme les boutiques se trouvent au bord de la voie, elles nous donnent plus de visibilité. Le commerce nous est bénéfique, on arrive à faire de bonnes affaires et à honorer nos dépenses. »*

**Kader THIOMBIANO, Responsable des commerçants de Fada N’Gourma**



*« Avant la construction de ces boutiques, les commerçants utilisaient parfois des dalles ou des tables pour exposer leurs marchandises. Ce sont des boutiques qui permettent aux commerçants d’être autonomes, par ce qu’elles n’ont ni d’heures d’ouverture ni de fermeture. Elles sont faciles d’accès et les clients n’ont plus forcément besoin d’aller au marché pour faire leurs provisions. »*

**Maurice Mocktar ZONGO, Maire de la commune de Koudougou**



*« La mise en place du fond est louable. Elle a permis d’accompagner des initiatives de jeunes. Malheureusement on a noté un faible taux de recouvrement, certainement dû à un déficit de sensibilisation des bénéficiaires. »*

**Alban Michel OUEDRAOGO, Directeur de l'action économique  
du Conseil Régional du Nord**



*« En dépit de l'insuffisance des moyens, nous avons prévu un fond de soutien de 900 000 F CFA pour une dotation en matière première au profit du centres des personnes handicapées. Nous envisageons élargir ce soutien à d'autres associations si notre capacité financière le permet. »*

## **CONCLUSION**

L'évaluation d'approches développées dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme est un exercice complexe car il ne s'agit pas de mesurer des indicateurs objectivement vérifiables puis de commenter l'efficacité, l'efficience et la performance des actions. L'exercice est plus subtil en ce qu'il s'agit plus d'évaluer la perception des acteurs qui ont conduit les expériences et d'observer les changements déjà visibles en lien avec l'implémentation des nouvelles approches.

C'est la finalité que le présent rapport s'est attelée à rechercher.

L'étude a permis de passer en revue huit (08) approches développées par le Consortium GAC dans le cadre de la mise en œuvre du mandat qui leur a été confié par la Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération Helvétique au sein du programme Décentralisation et Participation Citoyenne.

Les résultats qui sont attribués à ces approches par les acteurs rencontrés sont riches en changements qualitatifs pour les acteurs directement parties prenantes des expériences et pour les populations indirectement bénéficiaires. Le rapport donne à ce sujet quelques chiffres, illustrations et témoignages.

Le rapport relève néanmoins des insuffisances de plusieurs ordres dont les plus récurrentes sont liées aux faibles capacités des collectivités territoriales. L'accompagnement ne peut vraiment porter durablement fruit que si l'accompagné a en lui les capacités à valoriser les nouveaux savoirs et savoir-faire acquis.

Enfin, le rapport formule des recommandations pour le passage à l'échelle de chaque approche sans oublier de porter un regard critique sur chacune d'elle.

En perspective, il est souhaitable que des guides soient élaborés pour les approches qui n'en disposent pas et que celles ayant déjà fait l'objet de guides soient revisités et mises à jour. Par ailleurs, ces approches devront être adaptées à l'émergence de l'Agence Nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT) qui se positionne comme l'acteur incontournable de l'accompagnement technique et financier du monde décentralisé burkinabé.

## Rédaction et conception



**Consortium GAC** – Tel : +226 25 37 55 16

**ACADE** : 2, rue du Village 1295 Mies

Tél.: +41 79 297 52 67

Email : [gderiaz@acadé-agro.ch](mailto:gderiaz@acadé-agro.ch)

**GEDES** : 01BP : 4088 Ouagadougou

01 , Burkina Faso

Email : [bgpaulin96@hotmail.com](mailto:bgpaulin96@hotmail.com)

[info@gedes-burkina.org](mailto:info@gedes-burkina.org)

**CAGECT-bc** : 10 BP 13315 Ouagadougou

10, Burkina Faso

Email : [secretariat@cagect-bc.com](mailto:secretariat@cagect-bc.com)

## Conception graphique et Edition



**DECIBEL MEDIA AFRIQUE**

Tel: 72 60 78 79

Email: [226aziz@gmail.com](mailto:226aziz@gmail.com)

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Bureau de la coopération suisse  
DDC et Agence consulaire  
Rue 13.18, Secteur 22  
Arrondissement 4 ;Ouagadougou  
01 B.P. 578  
Burkina Faso

Téléphone

Centrale +226 25 36 95 06

Centrale +226 25 36 95 07

Fax : Centrale +226 25 36 95 10

bureau de coopération ouagadougou@eda.admin.ch

Website : [https://](https://www.eda.admin.ch/countries/burkina-faso/fr/home/representations/bureau-cooperation.html)

[www.eda.admin.ch/countries/](https://www.eda.admin.ch/countries/burkina-faso/fr/home/representations/bureau-cooperation.html)

[burkina-faso/fr/home/](https://www.eda.admin.ch/countries/burkina-faso/fr/home/representations/bureau-cooperation.html)

[representations/bureau-](https://www.eda.admin.ch/countries/burkina-faso/fr/home/representations/bureau-cooperation.html)

[cooperation.html](https://www.eda.admin.ch/countries/burkina-faso/fr/home/representations/bureau-cooperation.html)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Direction du Développement  
et de la Coopération DDC**

**DEPAC**

